



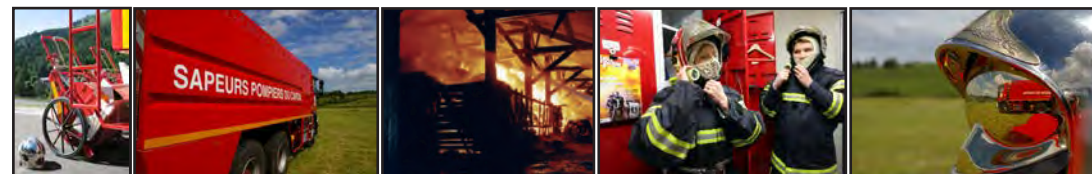
Pour alerter les secours, composez :

le 18 ou le 112

Indiquez le lieu exact, la nature de l'accident, le nombre de victimes et leur état apparent.

**NE RACCROCHEZ JAMAIS EN PREMIER !**

# SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU CANTAL



## SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE, POURQUOI PAS VOUS ?

### Les conditions d'engagements :

- Être âgé de 16 ans au moins (autorisation écrite du représentant légal pour les mineurs) et 55 ans au plus
- Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- Être en position régulière au regard du code du service national
- S'engager à exercer son activité avec obéissance, discrétion et responsabilité
- Répondre aux conditions d'aptitude physique et médicale

Renseignements dans le centre de secours le plus proche de votre domicile ou auprès du SDIS du Cantal

Tél : 04 71 46 82 60 - Email : [sdis15@sdis15.fr](mailto:sdis15@sdis15.fr)



Devenez un maillon de la chaîne des secours en téléchargeant l'application gratuitement

PERMIS DE SAUVER



## SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU CANTAL

86, avenue de Conthe - CS 906927 - 15006 AURILLAC Cedex

Tél : 04 71 46 82 60 - Fax : 04 71 46 82 78 - Email : [sdis15@sdis15.fr](mailto:sdis15@sdis15.fr)



Retrouvez l'actualité des sapeurs-pompiers du Cantal sur la page Facebook SDIS du Cantal

## Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Cantal est un établissement public chargé de :

- Prévenir et évaluer les risques de sécurité civile
- Préparer les mesures de sauvegarde et organiser les moyens de secours
- Protéger les personnes, les biens et l'environnement
- Assurer les secours d'urgence aux victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation



Conception : SDIS 15 - Service communication - C. Auriacombe - Crédit photos : SDIS 15 - IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

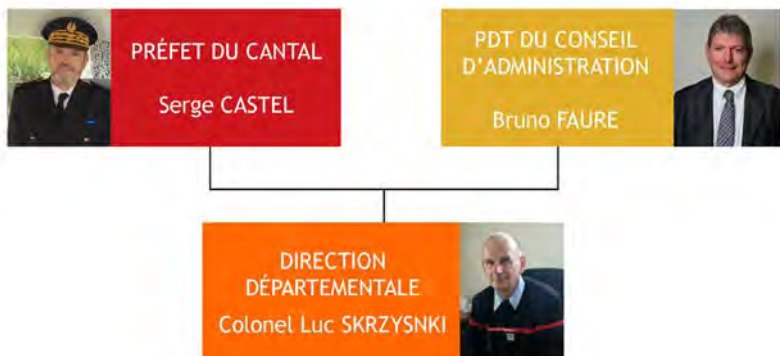


## Une autorité PARTAGÉE

**L'autorité opérationnelle** : le SDIS du Cantal est placé sous l'autorité du Préfet et des maires agissant dans le cadre de leurs pouvoirs respectifs de police.

**L'autorité administrative** : sa gestion est confiée à un conseil d'administration qui définit les orientations administratives et techniques ainsi que les moyens financiers nécessaires à son fonctionnement.

La Direction de l'établissement est assurée par un officier supérieur de sapeur-pompier professionnel.



## Des FEMMES et des HOMMES



Sapeurs-Pompier  
Professionnels et volontaires

**876 Sapeurs-Pompier Volontaires** dont 55 membres du Service de Santé et de Secours Médical. Hommes et femmes, citoyens ordinaires, ils ont choisi de consacrer une partie de leur temps libre à l'ensemble des missions des services d'incendie et de secours.

### 101 Sapeurs-Pompier Professionnels

Agents de la Fonction Publique Territoriale, ils sont recrutés sur concours pour exercer des missions de secours à personnes, de lutte contre les incendies, de secours routier et autres opérations diverses.

### 27 Personnels Administratifs et Techniques Spécialisés

Ils occupent principalement des emplois dans les domaines de l'accueil, du secrétariat, de la comptabilité, de la gestion des ressources humaines, de la formation, de l'informatique, de la mécanique ou encore de la cartographie et de la communication.

### 85 Jeunes Sapeurs-Pompier

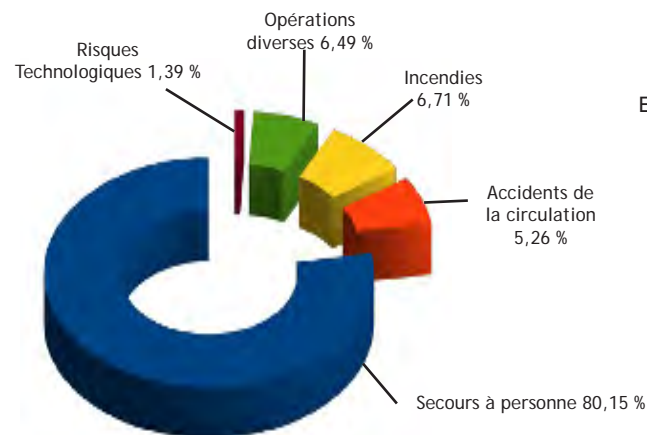
Répartis sur 3 sections locales : Vic sur Cère, Ydes et Pierrefort (section intégrée au Collège des Gorges de la Truyère), les JSP sont encadrés par des formateurs sapeurs-pompier.

Personnels administratifs  
et techniques spécialisés

## Le SDIS du Cantal, en quelques CHIFFRES

**25 interventions / jour**

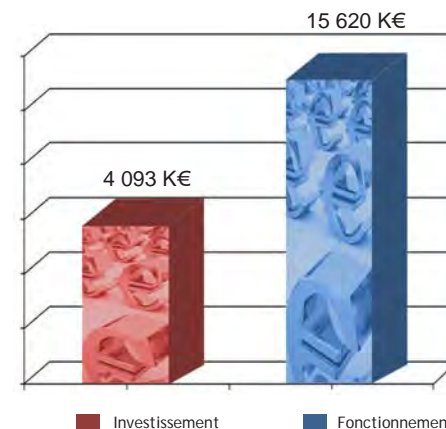
En 2020, les sapeurs-pompier du Cantal ont effectué 9 029 interventions



80,15 % de secours à personne  
5,26 % d'accidents de la circulation  
6,71 % d'incendies  
6,49 % d'opérations diverses  
1,39 % de risques technologiques

**271 véhicules d'intervention**

**37 Centres d'Incendie et de Secours**  
3 CIS mixtes (SPP + SPV)  
34 CIS (SPV)



### Les moyens financiers

Un budget de plus de 19 714 309 euros, financé par le Conseil Départemental du Cantal et par les communes et établissements publics de coopération Intercommunale.